



AGENCE D'EVREUX

PB IMMOBILIER - SARL au capital de 10 000 € - RCS EVREUX

N°424430999 - Siège social : 34 rue de Verdun, 27000 EVREUX

Tél : 02.32.62.19.19 - E-mail : evreux@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 10 octobre 2019

Honoraires de transaction (Hors cas particulier*- Voir ci-dessous)

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
De 0 à 19.999 €	2.500,00 €	3.000€
De 20.000 à 49.999 €	4.166,67 €	5.000€
De 50.000 à 69.999 €	5.000,00 €	6.000€
De 70.000 à 99.999 €	5.833,33 €	7.000€
De 100.000 à 129.999 €	6.666,67 €	8.000€
De 130.000 à 159.999 €	7.500,00 €	9.000€
De 160.000 à 199.999 €	8.250,00 €	10.000€
De 200.000 à 249.999 €	10.000,00 €	12.000€
A partir de 250.000 €	4,17 %	5 %

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulation contraire prévue au mandat. Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

***Cas particulier** → Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Locations – Barème à compter du 10 octobre 2019

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail** : 8 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 8 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur
- **Etat des lieux d'entrée** : 3 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur
- **Entremise-négociation** : Offert
- **Honoraires plafonnés à Un mois de loyer hors charges TTC pour le locataire et pour le bailleur.**

Honoraires pour les baux Professionnels et Commerciaux :

15 % HT du loyer annuel, soit 18 % TTC à la charge du preneur.

Prestations particulières – Barème à compter du 10 octobre 2019

Honoraires d'état des lieux : 3 € TTC/m² à la charge du bailleur.

Gestion locative – Barème à compter du 10 octobre 2019

Honoraires de gestion : 7 % HT des sommes encaissées, soit 8,4 % TTC à la charge du bailleur.

Autres prestations : Assurance loyers impayés : 2,5 % TTC des loyers encaissés.

N° TVA intra-communautaire : FR0542443099900039

Titre(s) professionnel(s) : Agent immobilier – Carte(s) professionnelle(s) n° CPI 2701 2018 000 025 406 délivrée(s) par la CCI de Portes de Normandie – Activité(s) : Transaction et Gestion - Garantie financière Transaction et Gestion : CEGC, 16 Rue Hoche, Tour Kupka B, 92919 LA DEFENSE CEDEX sous le numéro 22302TRA041 - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.



Ventes – Barème à compter du 23 juillet 2018

Honoraires de transaction

Prix de vente	Honoraires TTC
De 0 € à 59 999 €	5 000 €
De 60.000 € à 99 999 €	9 %
De 100 000 € à 124 999 €	8 %
De 125 000 € à 149 999 €	7,5 %
De 150 000 € à 199 999 €	7 %
A partir de 200 000 €	6 %

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat. Cette information est mentionnée dans l'annonce et donnée avant toute présentation d'un bien.

Locations – Barème à compter du 23 juillet 2018

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

- **Visite du logement, constitution du dossier, rédaction du bail** : 8 € TTC/m² de surface habitable à la charge du locataire et 8 € TTC /m² de surface habitable à la charge du bailleur
- **Etat des lieux d'entrée** : 3 € TTC/m² de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC/m² de surface habitable à la charge du bailleur
- **Entremise-négociation** : OFFERT

Honoraires plafonnés à Un mois de loyer charges comprises TTC pour le locataire et pour le bailleur.

Honoraires pour les autres baux :

- **Professionnels** :
20 % TTC du loyer annuel hors charges à la charge du preneur.
- **Commerciaux** :
20 % TTC du loyer annuel hors charges à la charge du preneur.

Prestations particulières – Barème à compter du 15 Janvier 2018

Honoraires d'état des lieux : 3€ TTC/m² à la charge du Bailleur.

Gestion locative – Barème à compter du 15 Janvier 2018

Honoraires de gestion :

7 % HT des sommes encaissées, soit 8,40 % TTC à la charge du bailleur.

N° TVA intra-communautaire : FR0542443099900013